



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 25 février 2016

EDF veut une hausse la plus élevée possible

ÉLECTRICITÉ Le fournisseur historique attend une nouvelle augmentation en 2016. Mais, pour la première fois cette année, ce n'est plus le gouvernement qui fixe les tarifs

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Les particuliers sont désormais les derniers à pouvoir payer leur électricité au tarif dit réglementé. Dans un marché qui s'est progressivement ouvert à la concurrence depuis la fin des années 1990, EDF est le seul à pouvoir le proposer. Jusqu'à cette année, il restait fixé par l'État qui a souvent refusé d'accorder les hausses de tarif réclamées par EDF pour faire face à l'augmentation de ses coûts. Dans un contexte plus difficile que prévu,

donné son feu vert pour une progression de 2,5 %. Cette augmentation correspondait à une révision « normale » des tarifs mais elle prenait également en compte les rattrapages nécessaires pour compenser l'insuffisance des hausses précédentes.

Pour des raisons politiques, les gouvernements successifs ont toujours tenté de limiter les augmentations de tarifs en deçà de ce qui était demandé, ce qui entraîne une série de rattrapages pour garantir la couverture des coûts, comme

nière nous avons eu 2,5 %. Cette année, nous souhaitons qu'un autre pas soit franchi.

Il n'avance pas de chiffre précis mais souhaite que ce rattrapage soit « au plus haut niveau acceptable par ceux qui le décident ». À peine rendue publique, la demande a été repoussée par Ségolène Royal, ministre de l'Énergie.

La démarche du PDG d'EDF n'a rien de vraiment nouveau, mais c'est le contexte dans lequel elle intervient qui a changé. La situation de l'opérateur n'est plus ce qu'elle

l'opérateur historique attend maintenant des décisions plus favorables.

1 Le tarif réglementé augmente depuis 2006

Le prix de l'électricité payé par les particuliers augmente régulièrement depuis 2006. En 2016, le coût du kilowattheure a encore progressé de 2 %. Cette hausse était uniquement due à un relèvement des taxes.

La dernière augmentation du tarif réglementé résidentiel lui-même remonte au mois d'août 2015. Le gouvernement avait alors

l'exigé la loi. L'année dernière, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait proposé une hausse comprise entre 3,5 et 8 %. La somme qu'il reste à rattraper est aujourd'hui estimée à 15 milliard d'euros.

2 Les prix du marché baissent

La semaine dernière, Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF, est revenu à la charge. « Il y a sur la période 2012 et 2013, un manque à gagner important pour EDF qui doit être rattrapé [...]. Le gouvernement a décidé une politique des petits pas. L'année der-

rière nous avons eu 2,5 %. Cette année, nous souhaitons qu'un autre pas soit franchi.

Le groupe doit faire face à un endettement important, un très gros programme d'investissement - notamment autour du nucléaire -, à une montée en puissance de la concurrence et à une baisse des prix. Les revenus fixés par les tarifs régulés ne représentent plus qu'une part minoritaire des revenus d'EDF.

Contrairement à ce qui se produisait auparavant, les tarifs régulés sont désormais supérieurs aux prix

du marché. Cette baisse est la résultante de deux phénomènes. D'une part, une surcapacité de production liée, entre autres, à l'essor des énergies renouvelables. D'autre part, une stagnation de la consommation liée à la situation économique et aux politiques de maîtrise de la consommation d'énergie. Sur le marché de gros, le prix de l'électricité est passé sous la barre des 30 euros le mégawattheure, contre plus de 40 euros un peu plus d'un an plus tôt.

Il faudra attendre cet été pour connaître les nouveaux tarifs. PHILIPPE DAVID

3 Quelle évolution pour la facture ?

La question reste pour l'instant sans réponse. Une nouvelle règle du jeu entre en vigueur cette année. Jusqu'à présent, les tarifs régulés étaient fixés par le gouvernement après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Désormais, les tarifs seront proposés par la CRE et ses propositions seront acceptées en l'absence d'opposition motivée de la part des ministères concernés dans un délai de trois mois.

« Ce tarif ne sera pas le fruit d'une négociation. Ce sera le résultat d'un calcul », résume Philippe de Ladoucette, président de la CRE. « Pour nous, c'est une nouvelle responsabilité qui doit conduire à dépolitiser l'évolution des tarifs. »

Le premier dossier devrait être transmis vers la fin mai au gouvernement, qui aura jusqu'à la rentrée pour l'étudier. En cas de refus, la CRE pourrait réexaminer ses propositions mais si chacun restait par la suite sur ses positions, les tarifs ne seraient pas révisés.

Ce calcul reposera en grande par-

tie sur la méthode dite par empiement prévue par la loi Norme et entrée en vigueur fin 2014. Le dispositif, qui intègre entre autres les prix du marché de gros, est réputé plus favorable aux consommateurs que la méthode comptable précédente. Mais, à ce jour, personne ne se risque à faire des paris sur l'impact de la réforme.

Une seule chose est sûre : les tarifs augmenteront. La hausse sera-t-elle plus forte cette année ou s'orientera-t-on vers des hausses plus « raisonnables » mais plus fréquentes ? Réponse, en principe, cet été.



Les règles de la concurrence encore mal connues

ENTRETIEN Les fournisseurs alternatifs d'énergie progressent lentement. Environ 90 % des particuliers ont toujours d'un contrat avec EDF

« **Sud Ouest** ». Le président d'EDF a-t-il raison de demander une augmentation des tarifs ?
Fabien Choné (1). De nombreux investissements doivent être réalisés aujourd'hui et dans les années à venir dans les réseaux, dans la maintenance des centrales nucléaires, le développement des énergies renouvelables.

Il n'est donc pas étonnant que l'opérateur historique demande une augmentation des tarifs réglementés de vente en électricité. Contrairement à ce que certains prétendent, cette hausse des tarifs n'a donc rien à voir avec la concurrence.

Au contraire, la concurrence permet de modérer l'augmentation des prix.

Les opérateurs alternatifs se fournissent aujourd'hui sur le marché de gros à des prix très bas. Quel impact cela peut-il avoir sur les consommateurs ?
La conjoncture actuelle est très particulière. Les prix du marché sont particulièrement bas. Ils ont perdu 30 % en l'espace de deux mois. Il faut néanmoins rester très prudents par rapport à cette situation. Compte tenu de la volatilité des prix, ces derniers peuvent remonter très rapidement.

Le potentiel impact pour les consommateurs doit donc être regardé à moyen terme. Par ailleurs, il faut aussi savoir qu'il y a des évolutions dans l'organisation du marché qui ont vocation à compenser en partie cette tendance baissière,



Fabien Choné. PHOTO DR

par exemple la mise en place d'un mécanisme de capacité qui rémunérera, à partir de 2017, la disponibilité des moyens de production.

Les modalités de fixation des tarifs réglementés changent. Y êtes-vous favorables ?

Les gouvernements successifs se sont toujours trouvés face à trois impératifs contradictoires : financer les investissements, protéger le pouvoir d'achat et la compétitivité des entreprises, assurer des ressources pour l'État, actionnaire d'EDF à 85 %.

Les arbitrages ont souvent été rendus au profit des consommateurs avec des tarifs qui ne couvraient plus les coûts de l'opérateur historique. Il y a en plus une contradiction très forte à maintenir des tarifs artificiellement bas au moment où il est nécessaire d'envoyer des signaux en faveur de la rénovation thermique.

Les tarifs réglementés n'existent plus pour les professionnels. Les fournisseurs alternatifs en ont-ils profité ?

Bien sûr. Ils ont pu se développer sur ce segment. Mais, malheureusement, beaucoup de consomma-

teurs ignorent encore qu'ils ont la possibilité de choisir leur fournisseur. Il a fallu attendre une incitation législative pour que les clients professionnels se rendent compte qu'ils y avaient intérêt en termes de prix et de service. C'est assez curieux de devoir passer par une contrainte pour faire appliquer une libéralisation.

Qu'en est-il des particuliers ?

90 % des abonnés sont encore chez EDF. Plus de la moitié ne savent pas qu'ils ont la possibilité de changer de fournisseur. Parmi ceux qui savent, il y en a encore beaucoup qui pensent que c'est compliqué et risqué, alors que ce n'est vraiment pas le cas.

Recueilli par P. T.

(1) Président de l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) qui regroupe plusieurs concurrents d'EDF.

Plus de réglementé pour les pros

■ Le marché de l'électricité reste encore largement dominé par les tarifs réglementés. 88 % des sites toutes catégories confondues et 65 % de la consommation, selon les chiffres du dernier trimestre 2015.

Les offres de marché gagnent régulièrement du terrain, mais lentement. Plus de 3,5 millions de sites, sur un total de 31,5 millions, y sont passés, la quasi-totalité d'entre eux ayant choisi un autre fournisseur qu'EDF.

Un jour peut-être, les tarifs réglementés pour les particuliers disparaîtront totalement. En attendant, ce sont ceux des professionnels qui ont cessé d'exister à la fin de l'année dernière. Pour eux, le marché est devenu entièrement libre et la concurrence peut, en théorie, s'exercer normalement.

Plus de 450 000 sites avec une puissance souscrite de plus de 36 kilovoltampères (kVA) étaient concernés en France, entreprises, artisans, agriculteurs, collectivités, etc.

Ils avaient jusqu'au 1^{er} janvier de cette année pour souscrire un contrat en offre de marché chez le fournisseur de leur choix.

Sur les 350 000 sites qui ont effectué la démarche dans les délais prévus, 70 % de ceux qui avaient quitté les tarifs réglementés de vente ont souscrit une offre chez EDF. Les autres ont préféré se tourner vers les fournisseurs alternatifs.

100 000 autres sites environ n'avaient toujours pas souscrit d'offre de marché à la date du 1^{er} janvier. Ils sont aujourd'hui encore 65 000. Tous ceux-là ont bénéficié d'un surcoût pour éviter toute coupure. Ils ont basculé automatiquement vers « une offre de marché par défaut du fournisseur historique » supérieur au tarif réglementé.

Ce dispositif prendra fin le 1^{er} juillet.

À cette date, tous les clients devront avoir signé un contrat avec un fournisseur. Dans le cas contraire, la fourniture d'énergie ne serait plus assurée.

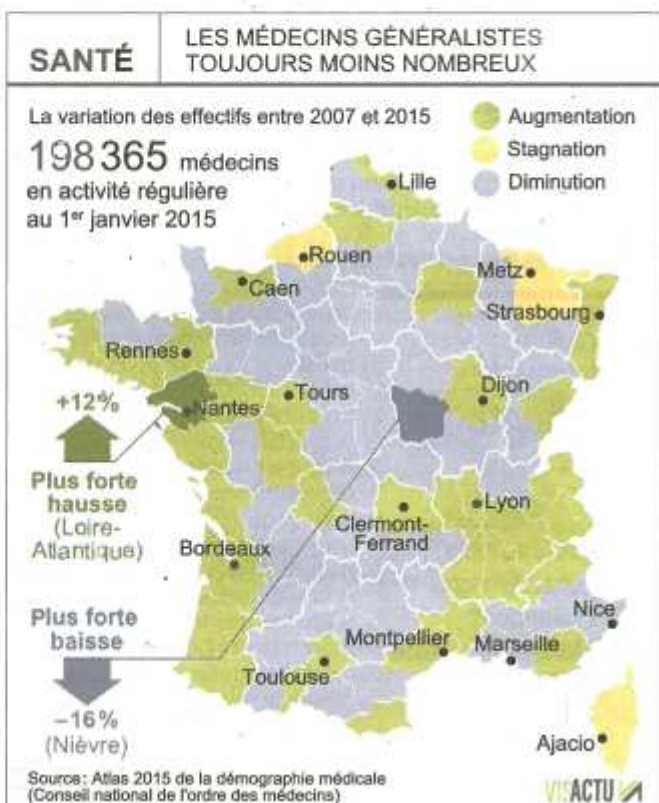
Les médecins attendent une revalorisation de la consultation

MÉDECINE Entamées hier, les négociations entre les syndicats et l'Assurance-maladie doivent se poursuivre jusqu'en août

Les syndicats de médecins espèrent que les discussions qui se sont ouvertes hier vont leur permettre de relever le tarif de la consultation, bloqué à 23 euros depuis 2011. Le gouvernement a prudemment entrouvert la porte : « La rémunération des médecins sera augmentée. La question est sous quelle forme, de quelle manière et à quel rythme », a répété dimanche Mari Sol Touraine, ministre de la Santé.

Entre 25 et 30 euros

Les négociateurs ont maintenant jusqu'au 26 août pour se mettre d'accord, faute de quoi il sera fait appel à un arbitre, vraisemblablement Bertrand Fragonard, président délégué du Haut Conseil de la famille et magistrat à la Cour des comptes. Les discussions qui com-



Le millefeuille des rémunérations

■ La rémunération d'un médecin généraliste par l'Assurance-maladie ne se limite pas au prix conventionné de la consultation. En 2014, pour un généraliste de secteur 1, la rémunération d'une consultation s'établit en moyenne à 31,49 €, selon les derniers relevés de l'Assurance-maladie.

Au tarif de base de 23 euros s'ajoutent des rétributions destinées à valoriser le rôle du médecin traitant dans la coordination des soins et le suivi des patients en matière de prévention. Parmi elles figurent deux forfaits annuels. Le premier pour le suivi d'un patient en affection longue durée (ALD), fixé à 40 euros par patient ; le deuxième pour les autres patients (hors ALD), de 5 euros par patient.

Il existe aussi des majorations en fonction de l'âge du patient : pour les nourrissons (5 euros), les enfants de 2 à 6 ans (3 euros), les personnes âgées à partir de 80 ans (5 euros). Si le patient est insuffisant cardiaque ou sort d'une hospi-

talisation de court séjour, un surplus de 23 euros est également remboursé au médecin.

Enfin, lorsque le généraliste est sollicité pour un avis ponctuel par le médecin traitant, 3 euros supplémentaires lui sont versés au titre de « la majoration de coordination généraliste ».

Au-delà, tous les médecins libéraux conventionnés peuvent également bénéficier d'une « rémunération sur objectifs de santé publique » (6 200 euros en moyenne pour les généralistes en 2014).

Pour les évaluer, l'Assurance-maladie dispose d'indicateurs de santé publique calculés en fonction de la patientèle. Ils prennent en compte la qualité de la pratique médicale (suivi des maladies chroniques, prévention, prescription, vaccination...) et l'organisation du cabinet.

Par exemple, si le médecin est équipé pour la télétransmission (carte Vitale), ou affiche ses horai-

res de consultation, il obtient des points correspondant à une rémunération forfaitaire (indexée sur le nombre de patients).

Un objectif est fixé pour chaque indicateur. Les médecins perçoivent une « prime » correspondant à la réalisation de l'objectif ou à la progression observée. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'atteindre 100 % de l'objectif pour percevoir une rémunération.

En outre, peuvent s'ajouter des rémunérations liées à la permanence des soins (gardes de nuit, dimanches et jours fériés).

Depuis 2011, la valeur de la consultation d'un médecin généraliste avec les différentes rémunérations et les cotisations sociales a augmenté de 9 %, selon l'Assurance-maladie.

Un chiffre contesté par les syndicats de médecins libéraux, qui demandent une revalorisation directe de la consultation et l'arrêt des forfaits et de la rémunération sur objectif de santé publique.

Réfugiés : Amnesty épingle l'Europe

CRISE MIGRATOIRE Dans son rapport annuel, l'ONG qualifie de « honteuse » la réaction des pays européens face à la question

Amnesty International a rabillé pour l'hiver l'Union européenne. Plutôt habituée à fustiger les dictatures pour leurs abus, l'organisation cible dans son rapport annuel le Vieux Continent, qui « se targue d'avoir le système de protection des droits le plus sophistiqué de la planète », selon son directeur pour l'Europe, John Dalhuisen. « C'est toujours le cas, mais les jours où on pouvait croire cela comme acquis sont révolus », a-t-il déploré devant la presse.

Salil Shetty, le secrétaire général d'Amnesty, a qualifié de « honteuse » l'attitude des pays européens face à la crise des migrants qui fuient la guerre au Proche-Orient. « L'UE, qui compte plus de 500 millions d'habitants entre l'Assurance-maladie et les médecins libéraux doivent permettre de définir une nouvelle convention pour les cinq années à venir, celle en vigueur actuellement arrivant à échéance le 26 septembre.

Les discussions s'engagent dans un contexte particulièrement difficile. D'une part, les syndicats de médecins sont très remontés contre le gouvernement qui veut leur imposer le tiers payant généralisé d'ici à 2017, mesure phare de la loi santé qu'ils refusent d'appliquer.

D'autre part, les contraintes budgétaires sont excessivement fortes, ce qui limite les marges de ma-



L'ONG critique les discours « tonitruants hostiles aux immigrés » des politiques européens. PHOTO ROBERT ATANASOVSKI/WFP

nœuvre de l'Assurance-maladie. Profitant du front inédit contre la loi santé, les syndicats ont élaboré une feuille de route commune, « une première historique » selon le président du syndicat CSMF, mais ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un tarif de base.

Les déserts médicaux aussi

Le syndicat MG France fait campagne pour une consultation à 25 euros, alors que la CSMF exige un minimum de 30 euros pour tous les praticiens. Le seul passage de 23 à 25 euros représentait 550 millions d'euros, a déjà prévenu Nicolas Re-

vel, le patron de l'Assurance-maladie. Les pouvoirs publics rappellent aussi que si l'on cumule les diverses autres rémunérations versées aux médecins à des titres divers, la consultation atteint en moyenne 31 euros (lire ci-dessous).

Mais si le prix de la consultation est un sujet prioritaire, il n'est pas le seul qui doit être abordé pendant ces négociations. Il sera aussi question de l'amélioration de la prise en charge des patients, des conditions de travail, de la lutte contre les déserts médicaux ou des dépassements d'honoraires.

P. T.

bitants et qui constitue l'ensemble politique le plus riche de la planète, s'est singulièrement montrée incapable d'apporter une réponse cohérente, humaine et respectueuse des droits humains», insiste Amnesty. «Seule l'Allemagne a fait preuve d'une volonté politique à la mesure de l'importance du problème», estime l'ONG. «La plupart des dirigeants européens ont préféré prêter l'oreille aux discours tonitruants hostiles aux immigrés, motivés par la peur de l'insécurité et d'une perte de souveraineté nationale», ajoute-t-elle.

Paris en prend pour son grade
Amnesty critique aussi la réponse politique aux attentats sanglants qui ont frappé Paris en janvier et en novembre 2015. Selon l'organisation, ces attaques «ont donné une nouvelle impulsion en France en particulier, mais également ailleurs en Europe, à toute une série de mesures représentant une menace pour les droits humains».

Dans le cadre de l'état d'urgence décrété depuis novembre par Paris, «les autorités françaises ont, en l'espace de quelques semaines, réalisé 2 700 perquisitions sans autorisation judiciaire, qui ont débouché sur l'ouverture de seulement deux informations judiciaires en lien avec des actes terroristes». «Tout au long de l'année, elles ont initié des poursuites contre des personnes accusées d'"apologie du terrorisme", une infraction définie en termes vagues. Dans un certain nombre de cas, ces poursuites constituaient manifestement une atteinte au droit à la liberté d'expression», ajoute l'ONG.

« Progrès humains en danger »

«De nombreux gouvernements se sont fourvoyés dans leur réponse aux menaces sécuritaires pesant sur les nations, a martelé Salil Shetty. Ils ont étouffé la société civile, s'en sont pris au droit au respect de la vie privée et au droit à la liberté d'ex-

pression. » Selon le secrétaire général d'Amnesty, «plus de soixante-dix années de travail acharné et de progrès humains sont en danger» par la faute des gouvernements qui cherchent à court-circuiter des institutions comme les Nations unies, la Cour pénale internationale ou des mécanismes régionaux tels que le Conseil de l'Europe.

«Le conflit syrien est un terrible exemple des conséquences humaines catastrophiques de l'incapacité du système des Nations unies à s'acquitter de son rôle déterminant pour le respect des droits fondamentaux et du droit international, et à garantir l'obligation de rendre des comptes», a-t-il souligné.

Il a appelé les principaux leaders à profiter de l'élection à la fin de l'année du prochain secrétaire général des Nations unies pour «avancer dans le sens des réformes» et donner «un nouvel élan» à une organisation qui en a «désespérément besoin».

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi



La ministre du Travail, Myriam El Khomri, lors de l'annonce des chiffres. PHOTO DOMINIQUE FAGET/AFP

CHÔMAGE Fin janvier, le nombre d'inscrits à Pôle emploi baisse en métropole et en région par rapport au mois précédent. Diminution toutefois inexpliquée

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue en janvier. Par rapport au mois précédent, il recule de 0,8 % en France métropolitaine (3,55 millions) et de 0,6 % dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (303 272). Une hausse inhabituelle des sorties de Pôle emploi pour défaut d'actualisation rendant ces chiffres difficilement interprétables, le ministère du Travail appelle toutefois à analyser les résultats sur une période plus longue.

Malgré l'avertissement de ses services, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, s'est félicitée de la baisse mensuelle, y voyant «une confirmation de la tendance qui se dessine depuis l'été dernier». Sur un mois,

tous les départements d'Aquitaine et les deux Charentes sont en repli, à l'exception des Landes qui progresse de 1%. Sur trois mois, la tendance reste baissière: -0,8% en métropole et -1% dans la région. Le recul atteint 3,7% pour les moins de 25 ans.

Dans les départements

En Aquitaine, sur trois mois, la baisse se situe entre -2,1% en Gironde et -0,3% dans les Landes. Sur les cinq départements, seul le Lot-et-Garonne reste à l'écart du mouvement avec une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A. Le nombre de chômeurs diminue également en Charente (-1%) et en Charente-Maritime (-2,2%).

Si l'on prend également en compte les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C), le nombre d'inscrits à Pôle emploi dans les trois catégories continue d'augmenter en France (+0,4% sur trois mois), mais il diminue en région (-0,2%). Il s'établit à 5,45 millions en métropole et à 491 794 en région. Sur trois mois, tous les départements d'Aquitaine sont en baisse, entre -0,7% dans les Pyrénées-Atlantiques et -0,1% pour le Lot-et-Garonne et la Gironde. Le retrait est de -0,2% en Charente et de -0,5% en Charente-Maritime.

Sur un mois, tous les départements de la grande région sont en recul, à l'exception encore une fois des Landes qui enregistrent une petite hausse de 0,2%.

Le syndicat d'eau est en bonne santé

COGNAÇAIS

Le Sieaac a voté hier son budget, axé sur les investissements

Le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac) n'a plus que quelques mois à vivre. En vertu de la loi Notre, le préfet de la Charente veut diminuer drastiquement le nombre de structures. En attendant de découvrir en mars les contours exacts du futur syndicat d'eau, le Sieaac a voté hier le budget pour 2016. En une heure de

temps, car le bilan financier est plutôt bon. « L'endettement est consolidé et les capacités de financement des investissements ont été restaurées », exposait le rapport distribué aux élus de Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice et Merpins.

Des hausses mesurées

En effet, le Sieaac a dégagé, sur l'année écoulée, un excédent de fonctionnement de 53 218 euros sur le budget eau, porté par les augmentations de la redevance et de l'abonnement. La redevance au mètre cube s'établit à 0,2270 €, au-

quel s'ajoute l'abonnement de 7,45 €.

Côté assainissement, une augmentation de 2,91 centimes d'euros est à noter sur la redevance (0,7650 € pour chaque mètre cube consommé), tandis que l'abonnement grimpe à 30 euros (soit 2,50 € supplémentaires).

De quoi voir venir avec tranquillité la dernière grosse tranche de travaux d'assainissement sur le territoire, pour 3 770 000 euros (principalement la Frenade à Merpins et la Maurie à Saint-Brice), qui devrait être finie en septembre.

Jonathan Guérin



Dominique Petit (au centre), préside le Sieaac. ARCHIVES J. GUÉRIN

A été saisi du cas d'habitants de la rue du Dolmen, à Châteaubernard. Les conteneurs fournis par Calitom ne pouvant être distribués à temps, les éboueurs ont demandé aux riverains de poser leurs poubelles à même le sol. Mais l'entreprise refuse catégoriquement de les enlever si les sacs sont posés les uns sur les autres (comme sur la photo). Le bon sens est certainement lui aussi parti en vacances...



■ CHÂTEAUBERNARD

Deux randonnées à vélo. L'AS Verriers cyclotourisme organise deux randonnées à vélo ce dimanche 28 février. Départ à 8 h 30 devant

l'usine Verallia. Circuit 58 km : Les-Six Chemins, Gensac-La-Pallue, Segonzac, Le Chillot, Saint-Mêmeles-Carrières, Bassac, Triac, Jarnac, Luchac, Réparsac, Sainte-Sévère, Les Tuilleries, Châteaubernard. Parcours 78 km identique jusqu'à Segonzac puis Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Vibrac, Bassac, Triac, Luchac, Réparsac, Sainte-Sévère, Orlut, Châteaubernard.

« Vive la vie ! » en photo



Voici le cadre argenté qui accueillera les photos des participants. PHOTO SANDRA BALIAN

Les rendez-vous photographes sont de retour avec un sujet plein d'allant « Vive la vie ! » Proposé par la Ville de Châteaubernard, le concours photo donne droit jusqu'à trois clichés par participant. Attention à bien respecter le format de 20 cm x 30 cm sur papier photo exclusivement sans bord, en couleur ou en noir et blanc, au choix. Les amateurs ou professionnels, grands ou petits sont les bienvenus.

Il suffit de s'inscrire et déposer ses œuvres à la médiathèque. C'est ouvert jusqu'au 2 avril, à 12 h 30 dernier délai. Les clichés seront visibles dans les salles d'exposition de la médiathèque du 12 au 21 avril. La révélation des coups de cœur du public et du jury s'effectuera à 18 heures à l'occasion du décrochage, le 21 avril.

Contact au 05 45 32 76 76 ou sur mediatheque-chateaubernard@wanadoo.fr

Région: Macaire fait une croix sur son indemnité

En attendant d'y voir plus clair sur sa situation, l'ex-président de Poitou-Charentes lâche du lest dans la nouvelle région.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Nouvel épisode après le coup de tonnerre dans le ciel politique régional concernant les impayés de l'ex-région Poitou-Charentes. Après avoir rendu sa délégation aux finances lundi, Jean-François Macaire a décidé de faire une croix sur son indemnité de vice-président. Il vient de l'annoncer, par communiqué, tout en avouant prendre le temps de la réflexion sur son poste de vice-président.

Le successeur de Ségolène Royal à la tête de Poitou-Charentes écrit: «À la suite de mon retrait de la délégation finances de la Région, j'ai décidé de prendre le temps nécessaire à l'analyse de la situation. Je

n'ai pas eu connaissance de l'ampleur du décalage des paiements, ni des mécanismes qui y ont conduit et j'ai besoin de comprendre. Je m'exprimerai dans les prochains jours pour apporter ma vision des choses. En fonction de cela, je prendrai une décision concernant la vice-présidence. Dans cette attente, je renonce à percevoir l'indemnité relative à cette fonction. À ce stade, j'ai la conviction de n'avoir commis aucune faute».

Depuis lundi, l'issue de ce feuilleton ne semble faire aucun doute et le sacrifice du vice-président Macaire paraît inéluctable.

■ CHARENTE

Le nombre de demandeurs d'emploi en baisse de 0,8 % en janvier

Fin janvier, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) en Charente s'établissait à 29.925, soit 0,8 % de moins qu'à la fin décembre, mais en progression de 0,9 % sur un an. Le nombre de chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire tenus de rechercher un emploi et sans activité, s'établissait à 18.189 à fin janvier, soit 1,3 % de moins qu'en décembre, et 1,4 % de moins qu'il y a un an. Ce sont les moins de 25 ans, qui affichent la meilleure progression vers l'emploi avec une baisse 3,3 % du nombre de demandeurs entre décembre et janvier.



Selon certains, Jean-François Macaire ne ferait que payer l'héritage laissé par Ségolène Royal.

Photo archives CL

Lundi, Alain Rousset lançait ainsi que Jean-François Macaire restait vice-président de ALPC (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) «pour l'instant». Un «pour l'instant» qui suggère qu'il lui laisse le temps de démissionner plutôt que d'être démis.

Toutefois, dans ce psychodrame, élus picto-charentais de droite comme de gauche s'accordent sur un point: Jean-François Macaire est «honnête». Et pour la plupart des observateurs de feu l'assemblée régionale poitevine, il ne fait

que payer les pots cassés d'un système d'engagements financiers mis en place lorsque Ségolène Royal présidait la Région.

Et dont il a hérité en avril 2014, lorsqu'elle est devenue ministre de l'Environnement.

Dans son communiqué, Jean-François Macaire «remercie de tout cœur les très nombreuses personnes, proches ou non, issues de tous les bords politiques, qui m'ont témoigné leur soutien et leur estime, dans ce moment particulièrement difficile».

■ Oréco, société créée en 1932, stocke 20 % des eaux-de-vie du cognac ■ 1,2 million d'hectolitres
■ Cet acteur de poids de la filière a investi 60 millions d'euros en huit ans ■ Et continue de grandir.



Daniel de Saint-Ours est le directeur général d'Oréco depuis de nombreuses années. Il a suivi la montée en charge de la société.



Dans les chais récents, les fûts de 400 litres sont répartis sur des «racks», de grandes étagères en métal hautes de près de 10 mètres.



Le dernier chai actuellement en construction sera opérationnel dans quelques semaines. Ce sera le 38^e du site de Merpins-Bellevue.



Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Au cœur d'Oréco le coffre-fort du cognac

” On les encourage à investir dans leur outil de travail, plutôt que dans la futaie.

Un milliard d'euros. Le stock d'eau-de-vie sur lequel veille précieusement Oréco est estimé à un milliard d'euros... Fondée en 1932 à l'initiative d'Hennessy et Martell, sous la forme d'un magasin général, l'Organisation économique du cognac (Oréco) est désormais un acteur majeur de la filière du cognac dont elle stocke près de 20 % de l'ensemble des eaux-de-vie.

Le volume de ces très jeunes cognacs - presque exclusivement âgés de 0 à 4 ans - entreposés dans les chais d'Oréco vient tout juste de battre un record historique. «Nous avons atteint ce lundi [le 22 février, N.D.L.R.] 1,2 million d'hectolitres, soit une hausse de près de 10 % en un an. C'est le plus haut niveau historique», souligne Daniel de Saint-Ours, le directeur général d'Oréco. Pour prendre la mesure de ces chiffres, il faut se rendre sur le site de Merpins-Bellevue, créé en 1975. Aujourd'hui, la quasi-totalité des chais d'Oréco sont concentrés à cet endroit (1). Ces installations sont classées Seveso «seuil haut», ce site industriel présentant «des risques d'accidents majeurs» du fait de la nature même du produit stocké.

«Sécurité renforcée»

Pour pénétrer dans ce coffre-fort rempli d'or liquide, surveillé 24 heures/24, il ne suffit pas de sonner à la porte. «On doit identifier toutes les personnes qui en-



Des cuves en inox permettent de conserver la réserve climatique, stockée obligatoirement en cuve inerte.

Photos Majid Bouzzil

trent. Chacun porte un badge qui permet de savoir quand il est entré et quand il est sorti», détaille Matthieu Broine, le directeur industriel de la société qui précise que «la sécurité a été renforcée depuis une tentative d'attentat dans une raffinerie dans le sud de la France, en août dernier.»

Une fois à l'intérieur, les chais s'alignent comme des cathédrales. Les camions-citernes se croisent, surtout en cette période de distillation. Une vraie petite ville de maisons aux dimensions inha-

bituelles. On découvre d'emblée les seize premiers chais, construits entre 1975 et 1985, nommés par des lettres de l'alphabet. Neuf autres ont poussé entre 2008 et 2011, ceux-là numérotés. Ces vingt-cinq chais ont, chacun, une capacité de 20.000 hectolitres soit environ 5.000 fûts. Des bâtiments de 20 mètres sur 80, hauts de 6 mètres.

Depuis 2011 et une demande qui ne cesse d'augmenter, ce sont treize nouveaux chais qui sont sortis de terre, un quatorzième est

prévu en fin d'année. Ceux-là sont plus grands (45 mètres par 60), plus hauts (11 mètres) et ils ont une capacité de 10.000 fûts, le maximum autorisé. La plupart sont destinés à empiler des fûts (80 % du stock) mais il y a aussi de grands tonneaux et des cuves en inox destinées à la réserve climatique.

Dans ces grands bâtiments dorment des fûts, répartis dans des «racks», sortes d'étagères métalliques. Chaque fût porte un code-barres permettant d'identifier son

propriétaire et son contenu. «Tout est informatisé. On connaît en temps réel l'état du stock», dit Matthieu Broine.

Fin 2016, le site comptera trente-neuf chais, de quoi stocker plus d'un million d'hectolitres. «Notre croissance devrait s'amplifier. Le marché est particulièrement porteur», résume Daniel de Saint-Ours, plutôt optimiste: «Nous avons 1.400 clients, autant de viticulteurs que de négociants. Nous leur offrons un outil moderne qui permet une excellente qualité de stockage, de la réactivité, de la traçabilité. Ils peuvent faire aussi bien que nous mais on les encourage à investir dans leur outil de travail, dans le vignoble, plutôt que dans la futaie. Ça, c'est notre métier.» Le statut de magasin général interdit à Oréco toutes opérations d'achat ou de vente du produit stocké.

L'impact de la bonne santé d'Oréco dans l'économie locale est sensible. L'entreprise qui emploie 75 personnes fait «travailler essentiellement des entreprises locales sur nos chantiers», selon le directeur général. Sachant qu'un chai représente un investissement d'environ 5 millions d'euros, le calcul est vite fait: près de 60 millions ont été investis en huit ans. De nouveaux chais sont à l'étude et pourraient investir de nouveaux terrains, à proximité du site actuel.

(1) Oréco dispose de trois autres sites de stockage à Cognac (Saint-Martin, Pierre-Lévy et Luprie) et un à Châteaubernard (Mas d'Usson). Ils ont une capacité de stockage totale d'un peu moins de 200.000 hectolitres.



Des allées transversales permettent aux techniciens de contrôler facilement chaque fût. Des fûts qui portent tous un code-barres permettant de savoir à qui il appartient et ce qu'il contient.



Matthieu Broirie, directeur industriel d'Oréco, devant les premiers chais construits entre 1975 et 1985, tous piqués du fameux torula compniacensis, le champignon noir qui se nourrit des vapeurs d'alcool.

■ Touche-à-tout, Jean-Louis Giroux s'est lancé dans les photos aériennes ■ Ce Cognacais est pilote de drone ■ Il travaille pour des particuliers, des sociétés et peut-être bientôt les forces de l'ordre.



Les travaux d'implantation de la société Bache-Gabrielsen à Louzac-Saint-André.



Le chantier de la super-piscine des Vauzelles à Cognac.



La campagne charentaise à perte de vignes.



Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Il fait voler de drôles d'engins semblables à des mygales, bardés d'électronique. Jean-Louis Giroux est télépilote professionnel. Il tient les commandes de drones pour saisir des photos ou des vidéos aériennes. Une activité très réglementée en plein essor. Avec des applications parfois inattendues que le pilote ne peut pas dévoiler complètement. «J'ai des projets en cours avec les forces de l'ordre. Ça peut être très utile de disposer d'images de scènes d'accidents, de zones de recherches, d'enquêtes...» Cet ancien moniteur de voile reconverti dans les magasins de sport puis l'informatique a démarré sa société, Aerial Pictures, il y a un an. «Je m'adresse aux particuliers, aux entreprises, collectivités, agences immobilières, métiers du BTP, architectes, couvresseurs, autorités...»

Diplômes et formations

Ce touche-à-tout doué et passionné s'est piqué à l'ivresse du pilotage en regardant la télé. «C'est devant l'émission "Des racines et des ailes", il y a quatre ans, que j'ai eu le déclic. J'ai contacté Damien Vicar, le patron de Sky-Shoot, la

société qui produit ces images. Il m'a donné de précieux conseils et l'idée a doucement germé», raconte cet Angoumoisien de naissance, installé depuis quelques années à Cognac où il poursuit son autre activité: prestataire informatique pour Rémy Martin.

«Pour l'instant, je ne peux pas vivre de l'activité de photos et vidéos aériennes et puis je n'ai pas envie de mettre tous mes œufs dans la même besace. L'investissement est important, d'abord les formations qu'il m'a fallu suivre, puis le matériel. Un drone pro, ça coûte environ 2 000 euros. Certains sont beaucoup plus chers», poursuit Jean-Louis Giroux qui a tenu à suivre scrupuleusement les obligations qui encadrent l'activité de «photographies à basse altitude par aéronef télépilote».

Ce sportif de 48 ans a passé plusieurs diplômes et formations, comme le certificat de pilote d'ULM: «Quatre mois de boulot à raison de quatre heures tous les soirs.» Il détient les autorisations obligatoires, notamment auprès de la Direction générale de l'aviation civile et de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard à qui il doit signaler tous ses vols dans un rayon de 20 kilomètres autour de la base. «Beaucoup trop de personnes ne respectent pas la réglementation, à la fois les particu-



Devenir télépilote professionnel de drone ne s'improvise pas.

Photos Christophe Barraud et Jean-Louis Giroux

liers et certains professionnels. Ça crée une concurrence déloyale, vite démasquée. Une société d'Angoulême a été contrainte de cesser ses activités faute d'être en règle, poursuit Jean-Louis Giroux qui s'inquiète

de la prolifération des drones. Certains peuvent atteindre plus de 100 km/h. C'est très facile de perdre le contrôle de ces engins. Imaginez les dégâts si un drone percute un promeneur...»

Le pilote rappelle les règles qui ont évolué au 1^{er} janvier. «Pour les drones de loisirs, il est interdit de survoler les agglomérations. La hauteur maximale de vol est de 150 mètres, diminuée à 50 mètres dans certaines zones. On ne doit pas éloigner l'appareil de plus de 100 mètres en distance avec un contact visuel obligatoire. Il faut évidemment respecter les règles sur la vie privée et l'exploitation commerciale des images est exclusivement réservée aux professionnels dûment déclarés.»

«Quatre sociétés certifiées en Charente»

Pour les drones comme les siens qui intègrent un système de GPS et peuvent effectuer des vols «autonomes», interdiction de dépasser 50 mètres de hauteur. «De toute façon, pour faire des images, ça ne sert à rien d'aller trop haut», ajoute Jean-Louis Giroux qui réalise ses

Beaucoup trop de personnes ne respectent pas la réglementation. Ça crée une concurrence déloyale, vite démasquée.

images grâce à un écran de retour, soit sur une tablette ou même un grand écran qu'il transporte dans sa voiture. De retour chez lui, il traite les images et monte les films. Le pilote espère diversifier sa clientèle. «En Charente, nous sommes quatre sociétés certifiées, pas de quoi se marcher sur les pieds.» Dernièrement, Jean-Louis Giroux a immortalisé en photos et en films le marathon du cognac et plusieurs autres événements sportifs, les chantiers des Vauzelles, de belles demeures, des chantiers...

Aerial Pictures, 06 86 00 31 75, www.aerial-pictures.fr



Quand la Charente cherche le soleil. À 50 mètres d'altitude, toute la perspective est transformée.

Le lycée Jean-Monnet passe la vie d'Alan Turing à la loupe

Point d'orgue d'un projet pluridisciplinaire, le lycée cognaçais propose une soirée dédiée à ce génie méconnu. Conférence, expo et film au menu.



Étudiants, profs et «Eurociné» ont travaillé de concert à l'organisation d'une soirée prometteuse avec conférence, expo et film. Photo G. B.

Gilles BOLLÉY
g.bolley@charentelibre.fr

Nom de code: Alan Turing. Objectifs: mettre en lumière l'importance prépondérante de ce mathématicien britannique dans l'essor de l'informatique moderne et développer autour de lui un projet pluridisciplinaire.

C'est la mission dans laquelle s'est lancé le lycée Jean-Monnet de Cognac cette année.

«Ses travaux, son histoire, sa vie, ses valeurs, sa personnalité, tout concourait à ce que ce personnage brillant soit au cœur d'un tel travail au sein de l'établissement. C'est notre collègue Corinne Parcelier, enseignante de mathématiques, qui nous a fait découvrir Alan Turing, raconte Bernadette Bocquet, professeure en section BTS. On a été emballé. Chacun de nous, dans sa discipline, a alors saisi l'opportunité pour travailler avec les élèves sur un thème précis».

Travailler en langues, en maths, en sciences économiques et sociales, en enseignement moral et civique aussi. Et pour Bernadette

Bocquet en communication événementielle, avec la conception et l'organisation par quatre de ses étudiants (1) d'une soirée consacrée à ce génie, ouverte à tous et gratuite.

Ordinateur, espionnage et homosexualité

Point d'orgue de ce projet, cette soirée se déroulera le jeudi 3 mars à l'auditorium de La Salamandre et propose trois temps forts avec pour débiter une conférence de Marc Raynaud sur les travaux d'Alan Turing. Cet ancien prof de maths détaillera notamment le concept de machine de Turing, l'ancêtre de l'ordinateur, une machine dont il a lui-même réalisé un prototype qu'il présentera pour l'occasion.

La conférence sera suivie d'une expo sur la vie et le destin funeste de ce chercheur pourchassé et interné par ailleurs à cause de son homosexualité, puis de la diffusion du film «Imitation Game», qui retrace la mission dont il a hérité lors de la Seconde Guerre mondiale, à savoir diriger les

1.200 scientifiques et mathématiciens chargés de briser la machine allemande Enigma, servant à encoder des messages.

Un joli programme en perspective pour cette soirée soutenue par l'association Eurociné-Cognac, ravie de renouveler sa collaboration avec le lycée. La première, organisée l'an dernier autour d'un débat public sur les mathématiques suivi de la projection du documentaire «Comment j'ai détesté les maths», s'était avérée en effet un succès. Au regard de «la vie riche et fascinante de ce génie méconnu dont l'œuvre a pourtant profondément changé nos modes de vie», rappelle à bon escient Jordan Fournier, l'un des quatre étudiants organisateurs, cette édition ne devrait pas manquer de suivre le même chemin.

(1) Alicia Wincert; Jordan Fournier; Nicolas Barager et Benjamin Chasseleoup.

«Projet Alan Turing», jeudi 3 mars à La Salamandre. 18h30, conférence; 19h30, apéritif découverte de l'exposition; 20h30, projection du film «Imitation Game» de Morten Tyldum. Entrée gratuite.

Le pôle territorial Ouest-Charente renforce son dossier Unesco

A terme, le pôle territorial Ouest-Charente - Pays du Cognac (PTOC) à toutes les chances de disparaître pour se fondre au sein de la future grande agglomération. Pour autant, il n'en poursuit pas moins ses missions d'animation et de coordination des différents projets conduits dans les domaines dont il a la charge (1) sur son périmètre qui couvre les communautés de communes (CDC) de Cognac, Châteauneuf, Grande-Champagne, Jarnac et Rouillac.

En la matière, de nouveaux textes ont été votés dans le sillage du débat sur les orientations budgétaires 2016 qui a ouvert hier la réunion du comité syndical chargé d'administrer ce PTOC.

Parmi les principaux, on peut noter la validation de la proposition d'accompagnement de l'association «Les savoir-faire du cognac» par le cabinet MCC Héritage, à hauteur de 22.080€, afin de soutenir cette structure nouvellement créée pour porter la candidature du vignoble cognac au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco.

Les cabanes de vignes recensées

L'aménagement du fleuve Charente sur les sites de Saint-Simeux et Saint-Simon pour faciliter la pratique du canoë et la mise à l'eau d'embarcations, est également entériné. Il se traduira par l'installation d'un ponton flottant

devant le Pub Gabarier sur le premier site et par la rénovation de la cale d'embarquement sur le second. Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 60.000€, financé à hauteur d'un tiers par le pôle.

Dans le cadre de la journée du patrimoine de pays le 19 juin, deux spectacles ont été recrutés. L'un autour de saynètes déambulatoires avec «La Part des anges», l'autre autour de la mise en scène avec «Le cabinet des curiosités du professeur K» du sculpteur cognacais Cyril Karénine. Par ailleurs, le pôle a validé le recrutement d'un stagiaire en vue de réaliser un inventaire des cabanes de vignes présentes sur le territoire.

(1) Développement économique, culturel, social, environnemental, touristique et de l'urbanisme.

Le chômage baisse «sur un plateau»

La baisse du chômage enregistrée en janvier (-27.900 demandeurs d'emploi) s'inscrit dans une tendance «poussive» de recul, gâchée -de plus- par une incertitude statistique

Le chômage a connu une nette baisse en janvier, potentiellement la plus forte depuis la crise de 2008, mais cette publication est entachée d'événements statistiques «inhabituels» et «inexpliqués», qui la rendent difficilement interprétable.

Le nombre de chômeurs a diminué de 27.900 personnes en janvier en métropole, pour s'établir à 3,55 millions, mais ce chiffre est à prendre avec des pincettes, avertit la Dares, service des statistiques du ministère du Travail.

A la fin de chaque mois, les demandeurs d'emploi sont tenus de déclarer leur situation à Pôle emploi, sous peine d'être désinscrits d'office. En janvier, 238.900 personnes sont sorties des listes pour ce motif, soit plus de 40.000 de plus qu'en décembre.

Cette hausse, «inhabituellement forte» et «inexpliquée», fait baisser le chômage, écrit la Dares, qui appelle à interpréter les résultats «en tendance», c'est-à-dire sur une période plus longue.

La ministre du Travail Myriam El

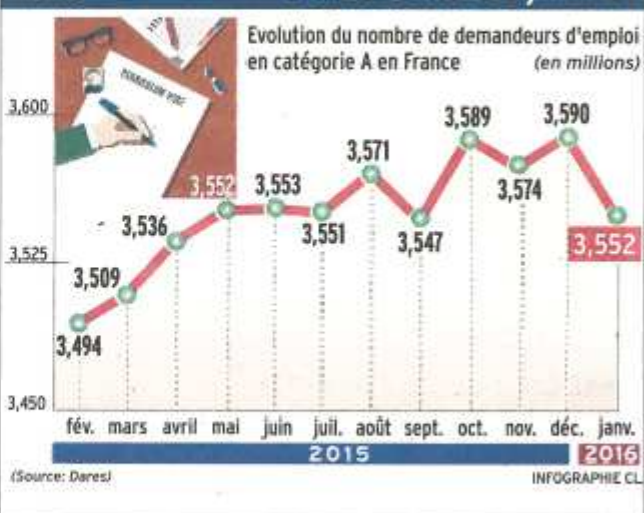
Khomri voit dans les chiffres de janvier une «confirmation de la tendance qui se dessine depuis l'été dernier». Selon elle, «nous sommes à une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi», «préalable à la baisse du chômage».

Le chômage est «sur un plateau depuis six mois», estime aussi Matthieu Plane, économiste à l'OFCE. C'est le reflet, selon lui, d'une «phase de reprise extrêmement poussive», qui reste «insuffisante pour inverser la courbe». Le chômage reste, en outre, en hausse de 1,8% sur un an.

Les jeunes sont les mieux lotis. En catégorie A (sans activité), les moins de 25 ans reculent de 2,4% sur trois mois et de 5% sur un an. Mais la situation des seniors continue de se dégrader: +0,8% sur trois mois et +7,8% sur un an.

Autre point noir, le chômage de longue durée: fin janvier, 2,48 millions de demandeurs d'emploi (+1,6% sur trois mois, +9,1% sur un an), petite activité comprise, étaient inscrits depuis plus d'un an. L'embellie va-t-elle s'amplifier en

27.900 chômeurs de moins en janvier



2016 ? Selon l'Unédic, il faut plutôt s'attendre à un scénario de baisse artificielle du chômage. Pour elle, le chômage devrait connaître une

baisse minimale (-25.000) en 2016, essentiellement due à des entrées en formation dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi.

